



Décision GO/SDO 2022-11
Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des télépilotes
d'aéronefs sans personnes à bord du Service
départemental d'incendie et de secours de Seine-et-
Marne pour l'année 2022

PÔLE OPÉRATIONS, PRÉVENTION, PRÉVISION
GROUPEMENT DES OPÉRATIONS
SERVICE DOCTRINES OPÉRATIONNELLES

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
VU la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils ;
VU le décret n° 2018-66 du 2 février 2018 relatif aux décisions individuelles relatives à la formation des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir ;
VU l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;
VU l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 ;

Décide,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle :

Liste d'aptitude opérationnelle des télépilotes d'aéronefs sans personne à bord
du SDIS de Seine-et-Marne - Année 2020

Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi
17760	Cdt	CLUZEL	Pierre	Référent départemental
15670	Lcl	COMPTA	Olivier	Conseiller technique
90220	Ltn	ROULLE	Clément	Conseiller technique
22620	Cne	SBAIZERO	Rémy	Conseiller technique
212960	Sch	AMENDOEIRA	Patrick	Télépilote
23840	Adj	BERTEAU	Florian	Télépilote
24640	Sch	CHAUVIÈRE	David	Télépilote
210250	Adj	COLLET	Guillaume	Télépilote

Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi
517040	Sch	CORNET	Franck	Télépilote
23000	Sch	DANTZLINGER	Cyril	Télépilote
527300	Adc	DESPREZ	Franck	Télépilote
25500	Sch	DUBOIS	Jérémy	Télépilote
215550	Sch	FAVRET	Romain	Télépilote
20980	Adc	FREMONT	Fabien	Télépilote
18050	Sch	HUMBERT	Alain	Télépilote
212120	Sch	IVOL	Thomas	Télépilote
22530	Adj	LAMBERT	Grégory	Télépilote
20110	Adc	LUMINEAU	Thomas	Télépilote
11260	Adc	ORTUSO	Léonardo	Télépilote
26310	Ltn	POTEAU	Olivier	Télépilote
533370	Cch	RAULET	Vincent	Télépilote
212780	Sch	SAILLANT	Mickaël	Télépilote
505920	Sch	SISSELIN	Romain	Télépilote
4150	Sgt	SOUYAH	Malik	Télépilote
22280	Adc	UMLAUF	Antoine	Télépilote

Article 2 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le
Le directeur,

30 MARS 2022


Contrôleur Général
Bruno MAESTRACCI